



Arnaque de la compagnie air france

Par **pipiri**, le **04/07/2009** à **17:12**

Bonjour, je suis étrangère et je ne peux le cacher. je suis arrivée à l'aéroport en avance de 20 minutes sans bagages pour un vol à but professionnel et l'embarquement m'a été refusé sans raison (en tous cas apparente pour moi). puis, voyant mon désarroi, l'officier qui m'a manifesté son comportement répréhensible, est venu s'excuser. mais, je n'ai pas pu partir et je n'ai pas été remboursée de mon billet. d'autres personnes arrivées après moi et de d'autres provenances ont été remboursées et ont pu se rendre à destination par des vols partant après. il m'a été signifié que je devais payer 700 de plus (mon billet je l'avais payé 160 euros) pour pouvoir me rendre à mon futur emploi (perdu à ce jour). quels sont mes recours pour obtenir dédommagement pour les supplices subis physiques et moraux???

Par **karynjlo**, le **22/07/2009** à **16:14**

bonjour, 20 minutes sans bagages pour un vol, les heures limites d'enregistrement des vols air france sont juste à 20 min du départ du vol, à partir de ce délai, on ferme l'enregistrement, on calcule le poids de l'appareil, on met les bagages en soute, on appelle les passagers afin que ceux-ci (en zone d'embarquement) montent dans l'avion. j'en suis désolée, mais il est normal que l'on vous ait refoulé, les HLE étant indiquées clairement sur votre mémo voyage. je n'ai pas été remboursée de mon billet. demandez le remboursement des taxes aéroportuaires auprès du site ou de l'agence qui vous a vendu le billet, ça sera déjà ça de récupérer. d'autres personnes arrivées après moi et de d'autres provenances ont été remboursées et ont pu se rendre à destination par des vols partant après. cela ne vous regarde pas, si ces gens ont des tarifs abonnées ou plein tarif, ils font ce qu'ils veulent avec leurs billets, ils ont le droit de faire ce qu'on appelle des no shows, non présentation pour le vol, et gardent le bénéfice de leurs billets et sont prioritaires sur les vols suivants, et les billets

sont modifiables sans frais
"il m'a été signifié que je devais payer 700 de plus"
le prix d'un nouveau billet, au tarif disponible pour votre voyage
"quels sont mes recours pour obtenir dédommagement pour les supplices subis physiques et moraux???"
supplices moraux et physiques, le personnel vous a frappé ou traité avec des noms d oiseaux ? non, alors, je pense que vous exagérez un peu là .. mais comme je vous l ai noté plus haut, demandez le remboursement des taxes aéroports à l agence émettrice de vos billets